MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 15 novembre 2021 à 20 h à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : Guy Leroux, conseiller; Chantal Giroux, conseillère; Michael Côté, conseiller; Charles-Antoine Fauteux, conseiller; Raymonde Côté, conseillère; Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence du maire Ian Lacharité.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 20 h 05 et déclare la séance ouverte.

2021-11-379 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par la conseillère Chantal Giroux, appuyé le conseiller Charles-Antoine Fauteux :

. de modifier l'ordre du jour en :

- modifiant le sujet de l'item numéro 25 comme suit « engagement de Christian Giroux comme camionneur-patrouilleur »;
- ajoutant le sujet suivant après l'item 25 « nomination du maire suppléant – dossier Boire & Frères et ses filiales » et en modifiant la numérotation du projet d'ordre du jour vu que tous les membres du conseil sont présents;

. que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant :

Ordre du jour

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour

Administration

3. adoption du procès-verbal
4. suivi des dernières séances
5. dépenses autorisées
6. sommaire des comptes bancaires, relevé des opérations, revenus, comptes à recevoir, dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil, rémunération et frais de déplacement versés, repas remboursés, factures à payer
7. rapports des différents comités
8. amendements et rapport budgétaires
9. élection générale du 7 novembre 2021 – candidats – liste des donateurs et rapport de dépenses
10. déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
11. nomination de conseillers sur certains organismes ou comités
12. date de l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2022
13. calendrier des séances du conseil pour l'année 2022
14. fête de Noël pour les employés

Sécurité publique

15. service des incendies – nombre d'interventions
16. projet schéma incendie
17. brigadier scolaire – offre d'emploi

Transport

18. avis de motion – Règlement numéro 2021-12-951 régissant le stationnement sur une partie de la rue Saint-Jean et sur la rue Lupien ainsi que la circulation en zone scolaire

19. dépôt du projet de Règlement numéro 2021-12-951 intitulé « Règlement régissant le stationnement sur une partie de la rue Saint-Jean et sur la rue Lupien ainsi que la circulation en zone scolaire »
20. réfection du 9e Rang – modification du profil
21. réfection du 9e Rang – ponceaux
22. réaménagement des rues Saint-Jean et Lupien – fuite de gaz
23. fauchage des bordures des chemins
24. fauchage des levées de fossés des chemins
25. engagement de Christian Giroux comme camionneur-patrouilleur
26. nomination du maire suppléant – dossiers Boire & Frères et ses filiales

Hygiène du milieu
27. zonage agricole – dossier puits Boire numéro 6

Santé et bien-être
28. Comité de Partage – guignolée 2021

Aménagement, urbanisme et développement
29. Comité consultatif d'urbanisme – nomination des membres

Loisirs et culture
30. bibliothèque – politique de développement de la collection locale
31. bibliothèque – demande d'appui financier Desjardins

Autres
32. varia
33. correspondances
34. période de questions
35. levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

2021-11-380 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun suivi à faire.

5. DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément à la Loi, le directeur général et secrétaire-trésorier fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 25 741.86 $ en vertu du *Règlement numéro 2018-12-884 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* ainsi que celles autorisées par résolution du conseil. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

2021-11-381 **6. SOMMAIRE DES COMPTES BANCAIRES, RELEVÉ DES OPÉRATIONS, REVENUS, COMPTES À RECEVOIR, DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET/OU PRÉALABLEMENT AUTORISÉES PAR LE CONSEIL, RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENT VERSÉS, REPAS REMBOURSÉS, FACTURES À PAYER**

a) Sommaire des comptes bancaires et relevés des opérations bancaires
Le sommaire des comptes bancaires au 9 novembre 2021 ainsi que le relevé des opérations des comptes bancaires pour la période du 25 septembre au 5 novembre 2021 ont été remis à chaque membre du conseil.

b) Revenus

Revenus perçus du 25 septembre au 5 novembre 2021	353 925.99 $

c) Comptes à recevoir

Taxes et autres comptes à recevoir au 5 novembre 2021	462 926.22 $

d) Paiements autorisés
Le conseil prend connaissance des paiements autorisés en vertu du *Règlement numéro 2018-12-884 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* ainsi que ceux autorisés par résolution du conseil totalisant la somme de 51 155.26 $. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

e) Rémunération et frais de déplacement versés, repas remboursés

Rémunération versée du 1er au 31 octobre 2021	47 601.30 $
Frais de déplacement versés et de repas remboursés du 1er au 31 octobre 2021	322.64 $

f) Factures à payer
La liste des factures à payer totalisant la somme de 288 730.55 $ a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.
Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Michael Côté d'approuver la liste des factures à payer et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS
Aucun rapport.

2021-11-382 **8. AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES**
Année 2021
Il est proposé par la conseillère Chantal Giroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2021 portant les numéros d'écriture 202100138 à 202 100 145 et 202 100 155 à 202 100 171 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 9 novembre 2021 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2021 montrant un surplus de 191 200.59 $. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 – CANDIDATS – LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES
Jocelyn Bluteau, Carole Côté, Michael Côté, Raymonde Côté, Charles-Antoine Fauteux, Chantal Giroux et Ian Lacharité ont déposé leur liste de donateurs et leur rapport de dépenses conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

10. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
Le maire Ian Lacharité, le conseiller Guy Leroux, la conseillère Chantale Giroux et la conseillère Raymonde Côté ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

2021-11-383 **11. NOMINATION DE CONSEILLERS SUR CERTAINS ORGANISMES OU COMITÉS**
a) Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
Il est proposé par le conseiller Michael Côté, appuyé par la conseillère Raymonde Côté

de nommer la conseillère Chantal Giroux comme représentante et le conseiller Guy Leroux comme substitut pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour la période du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

b) Comité bon voisin, bon œil
Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux de reporter ce dossier pour discussions à une prochaine séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

c) Bibliothèque et Comité Loisirs Culture et Sports Wickham
Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux de nommer le conseiller Michael Côté comme répondant auprès du Réseau biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie et comme agent de liaison pour le Comité Loisirs Culture et Sports Wickham pour la période du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

d) Comités de pilotage pour la démarche Municipalité Amie des Ainés et pour la Politique familiale municipale
Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté de nommer les conseillers Michael Côté et Charles-Antoine Fauteux pour siéger sur les comités de pilotage pour la démarche Municipalité Amie des Ainés et pour la Politique familiale municipale pour la période du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

e) Comité du personnel
Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Michael Côté de nommer la conseillère Raymonde Côté et le conseiller Charles-Antoine Fauteux et le conseiller Guy Leroux à titre de substitut pour siéger sur le Comité du personnel pour la période du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

f) Comité développement local
Il est proposé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux, appuyé par le conseiller Guy Leroux de nommer la conseillère Raymonde Côté et le conseiller Michael Côté pour siéger sur le Comité développement local pour la période du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

g) Comité Brunch des bénévoles
Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Chantal Giroux de nommer la conseillère Raymonde Côté et le conseiller Pierre Côté pour siéger sur le Comité Brunch des bénévoles pour la période du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

h) Comité service des incendies et sécurité civile
Il est proposé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux, appuyé par la conseillère Chantal Giroux de nommer les conseillers Michael Côté et Pierre Côté pour siéger sur le Comité service des incendies et sécurité civile pour la période du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

i) Comité voirie, aqueduc et égout
Il est proposé par le conseiller Michael Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux de nommer les conseillers Pierre Côté et Charles-Antoine Fauteux pour siéger sur le Comité voirie, aqueduc et égout pour la période du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire est d'office membre de tous les comités à l'exception du Comité consultatif d'urbanisme où il est expressément nommé.

2021-11-384 **12. DATE DE L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Chantal Giroux de fixer la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2022 au lundi 31 janvier 2022 à 18 h 30 à la salle du conseil située au 893, rue Moreau. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-11-385 **13. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022**

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par la conseillère Chantal Giroux :

. que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022 qui débuteront à 20 h :

- le mardi 11 janvier
- le lundi 7 février
- le lundi 7 mars
- le lundi 4 avril
- le lundi 2 mai
- le lundi 6 juin
- le lundi 4 juillet
- le mardi 16 août
- le mardi 13 septembre
- le lundi 3 octobre
- le lundi 7 novembre
- le lundi 5 décembre

. qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément au *Règlement numéro 2019-04-888* ainsi que dans les différents outils de communication de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-11-386 **14. FÊTE DE NOËL POUR LES EMPLOYÉS**

Attendu la pandémie;

Attendu que le traditionnel souper de Noël pour les employés et les élus ne pourra pas être tenu;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

. d'autoriser l'achat de cartes-cadeaux prépayées de 40 $ pour chaque employé municipal, incluant les pompiers;

. de préparer des cartes de vœux des fêtes pour l'ensemble des employés;

. de procéder à la remise des cartes de vœux et des cartes-cadeaux lors de la prochaine séance du conseil qui aura lieu le 6 décembre 2021;

. d'amender le poste budgétaire 0219002699 d'une somme de 1 643.78 $ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. SERVICE DES INCENDIES – NOMBRE D'INTERVENTIONS

Le conseil est informé que le service des incendies a répondu à un appel sur notre territoire et aucun en entraide pour la période du 26 septembre 2021 au 6 novembre 2021.

2021-11-387 **16. PROJET SCHÉMA INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Michael Côté de reporter ce dossier pour discussions à une prochaine séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-11-388 **17. BRIGADIER SCOLAIRE – OFFRE D'EMPLOI**

Attendu que Daniel Boutin a refusé le poste de brigadier scolaire sur appel;
Il est proposé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux, appuyé par la conseillère Chantal Giroux de ratifier la publication d'une offre d'emploi dans nos différents outils de communication pour l'engagement d'un brigadier scolaire sur appel. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

TRANSPORT

2021-11-389 **18. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-12-951 RÉGISSANT LE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-JEAN ET SUR LA RUE LUPIEN AINSI QUE LA CIRCULATION EN ZONE SCOLAIRE**

La conseillère Raymonde Côté donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, du Règlement numéro 2021-12-951 concernant le stationnement sur une partie de la rue Saint-Jean et sur la rue Lupien ainsi que la circulation en zone scolaire.

2021-11-390 **19. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-12-951 INTITULÉ « RÈGLEMENT RÉGISSANT LE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-JEAN ET SUR LA RUE LUPIEN AINSI QUE LA CIRCULATION EN ZONE SCOLAIRE »**

La conseillère Raymonde Côté dépose le projet de règlement numéro 2021-12-951 intitulé « Règlement régissant le stationnement sur une partie de la rue Saint-Jean et sur la rue Lupien ainsi que la circulation en zone scolaire. »

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM
MRC DE DRUMMOND

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-12-951

RÈGLEMENT RÉGISSANT LE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-JEAN ET SUR LA RUE LUPIEN AINSI QUE LA CIRCULATION EN ZONE SCOLAIRE

Attendu les dispositions contenues aux articles 79 et suivants de la *Loi sur les Compétences municipales* (chapitre C-47.1) accordant à la municipalité le pouvoir de réglementer le stationnement sur son territoire;
Attendu l'alinéa 7 de l'article 295 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C -24.2) traitant du stationnement des véhicules routiers;
Attendu qu'il y a lieu de modifier la signalisation sur les rues Saint-Jean et Lupien suite au déplacement du débarcadère scolaire pour les autobus;
Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil du 15 novembre 2021;
Attendu que le projet de Règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 11 novembre 2021;
Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet de régir le stationnement et la circulation en zone scolaire.

Article 3 Définition

Zone de débarcadère : Lieu aménagé et spécifiquement désigné pour l'embarquement et le débarquement de passagers d'autobus scolaires.

Zone de transit : Lieu aménagé et spécifiquement désigné pour la montée et la descente des passagers.

Article 4 Zone de débarcadère

Une zone de débarcadère scolaire est instaurée du côté des numéros civiques impairs sur la rue Lupien.

Article 5 Zone de transit

Une zone de transit est instaurée sur la rue Saint-Jean le long du terrain de l'école Saint-Jean.

Article 6 Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du lundi au vendredi entre 7 h et 17 h :

- sur la rue Saint-Jean le long du terrain de l'école Saint-Jean sauf pour une durée de moins de 5 minutes dans la zone de transit.

Le stationnement est interdit en tout temps :

- sur la rue Saint-Jean du côté des numéros civiques impairs, entre la rue Lupien et la rue Timmons;
- sur la rue Lupien des deux côtés de la rue.

Article 7 Sens unique

La rue Lupien est une rue à sens unique. La circulation des véhicules est permise de la rue Saint-Jean vers la rue Principale (route 139).

Article 8 Dispositions d'exceptions

Les conducteurs de camion pour la collecte des ordures sont autorisés, lorsque nécessaire, à circuler à sens contraire sur la rue Lupien pour effectuer la collecte.

Les conducteurs de véhicules d'urgence, utilisant des signaux sonores et visuels lorsqu'ils sont appelés sur les lieux d'une urgence, ne sont pas tenus de se conformer aux dispositions du présent règlement relatives à la circulation et au stationnement.

Les conducteurs de ces véhicules doivent cependant agir avec prudence et céder le passage à un véhicule engagé dans une intersection.

Article 9 Dispositions abrogatives

Le présent règlement abroge les règlements numéro 2019-09-913 intitulé « Règlement concernant le stationnement en zone scolaire et abrogeant le règlement numéro 2013-01-739 interdisant le stationnement sur la rue Lupien » et numéro 2018-11-882 intitulé « Règlement décrétant la rue Lupien comme sens unique ».

Article 10 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2021-11-391 **20. RÉFECTION DU 9e RANG – MODIFICATION DU PROFIL**

Attendu que le profil existant du chemin a été conservé sur environ 200 mètres devant la propriété du 1091, 9e Rang vu l'aménagement spécial de ses deux entrées;
Il est proposé par la conseillère Chantal Giroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

. de ratifier la décision d'autoriser R. Guilbeault Construction inc. à modifier le profil du chemin du 9e rang dans le secteur du numéro civique 1091 pour un coût de 14 212.58 $ taxes en sus;

. de payer cette dépense à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 2021-06-947.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-11-392 **21. RÉFECTION DU 9e RANG – PONCEAUX**

Il est proposé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux, appuyé par le conseiller Michael Côté de reporter ce dossier pour discussions à une prochaine séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-11-393 **22. RÉAMÉNAGEMENT DES RUES SAINT-JEAN ET LUPIEN – FUITE DE GAZ**

Attendu que le service incendie a dû intervenir le 12 juillet 2021 suite à une fuite de gaz pendant les travaux de réfection des rues Saint-Jean et Lupien;
Attendu que l'entrepreneur doit assumer les frais lorsqu'il brise une conduite;
Attendu la résolution numéro 2021-08-297 à l'effet d'appliquer les tarifs prévus à la réglementation fixant les tarifs pour les feux de véhicules et les accidents routiers pour facturer les frais de l'intervention du 12 juillet 2021 à Excavation Tourville inc. et à Grenier & Lambert inc.;
Attendu la proposition de règlement reçue d'Excavation Tourville inc.;
Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'accepter la proposition de règlement reçue d'Excavation Tourville inc. soit de payer la rémunération des pompiers et les frais de repas. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-11-394 **23. FAUCHAGE DES BORDURES DES CHEMINS**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant les prix reçus pour le fauchage des bordures des chemins pour l'année 2022;

Il est proposé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux, appuyé par le conseiller Michael Côté de refuser le seul prix reçu pour le fauchage des bordures des chemins pour l'année 2022 vu que le conseil est d'avis de prévoir au budget 2022 l'achat d'une débroussailleuse broyeur pour le tracteur Kubota. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-11-395 **24. FAUCHAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS DES CHEMINS**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant les prix reçus pour le fauchage des levées de fossés des chemins pour l'année 2022;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Chantal Giroux :

. d'adjuger le contrat pour le fauchage des levées de fossés des chemins pour l'année 2022 à l'entreprise Les Débroussaillages Roxton Falls enr. au tarif horaire de 96 $ taxes en sus;

. que la demande de prix, la soumission de l'entreprise Les Débroussaillages Roxton Falls enr. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et l'entreprise Les Débroussaillages Roxton Falls enr.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-11-396 **25. ENGAGEMENT DE CHRISTIAN GIROUX COMME CAMIONNEUR-PATROUILLEUR**

Attendu que Christian Giroux a obtenu son permis de conduire classe 3;

Il est proposé par la conseillère Chantal Giroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'engager Christian Giroux comme camionneur patrouilleur pour l'hiver 2021-2022 et de le rémunérer selon l'échelon 1 de la convention collective en vigueur. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-11-397 **26. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT – DOSSIER BOIRE & FRÈRES ET SES FILIALES**

Attendu le lien d'emploi entre le maire Ian Lacharité et l'entreprise Boire & Frères et ses filiales.

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux de nommer le conseiller Pierre Côté à titre de maire suppléant pour l'ensemble des dossiers concernant Boire & Frères et ses filiales. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

2021-11-398 **27. ZONAGE AGRICOLE – DOSSIER PUITS BOIRE NUMÉRO 6**

Le maire Ian Lacharité déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question vu son lien d'emploi avec l'entreprise. Il s'abstient donc de participer aux délibérations, de voter et quitte la salle. L'assemblée est présidée par le conseiller Pierre Côté, maire suppléant.

Attendu que le demandeur est la Municipalité de Wickham;

Attendu que le propriétaire du lot 6 357 584 du cadastre du Québec est l'entreprise Les Repros CBF Inc.;

Attendu que le lot visé est une partie du lot 6 357 584 dont la superficie visée par la demande est approximativement de 7 694 mètres carrés et est situé dans la zone agricole permanente;

Attendu que la décision portant le numéro 419 147 rendue le 18 septembre 2019 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec est expirée et que les travaux de construction sont en voie d'être terminés;

Attendu que le demandeur s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir :

- le renouvellement d'une autorisation émise antérieurement pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit de terminer les travaux pour l'implantation d'un nouveau puits d'eau potable et d'une conduite d'amenée, d'une superficie approximativement de 7 694 mètres carrés correspondant à une partie du lot 6 357 584 du cadastre du Québec;
- une autorisation d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 6 357 584 où est situé le puits d'eau potable numéro 6 d'une superficie approximativement de 7 694 mètres carrés, d'une servitude permanente de deux mètres autour de la clôture pour l'entretien ainsi qu'une servitude permanente où les conduites seront installées;

Attendu que le demandeur désire faire l'acquisition d'une partie du lot 6 357 584 de l'entreprise Les Repros CBF Inc. où est située le puits d'eau potable numéro 6 d'une superficie approximativement de 7 694 mètres carrés, d'une servitude permanente de deux mètres autour de la clôture pour l'entretien de celle-ci ainsi qu'une servitude permanente où les conduites seront installées;
Attendu que l'entreprise Les Repros CBF Inc. souhaite céder à la Municipalité de Wickham une partie du lot 6 357 584 d'une superficie approximativement de 7 694 mètres carrés qui n'est pas en culture, mais où est localisé le puits d'eau potable numéro 6;
Attendu que le demandeur veut obtenir l'autorisation d'utiliser cette partie du lot 6 357 584 à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins publiques pour l'utilisation du puits d'eau potable numéro 6 desservant le secteur urbain de la Municipalité, d'une servitude permanente de deux mètres autour de la clôture pour l'entretien de celle-ci ainsi qu'une servitude permanente où les conduites seront installées;
Attendu que l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 6 357 584 n'amplifieront pas la situation actuelle où est situé le puits d'eau potable;
Attendu que l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 6 357 584 modifieront la superficie;
Attendu que le demandeur a mandaté un agronome le 2 novembre 2020 pour exécuter la surveillance pendant les travaux d'implantation de la conduite et qu'un rapport sera transmis à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;
Attendu que le demandeur a obtenu le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'exécution des travaux et l'exploitation du puits;
Attendu que le milieu environnant est essentiellement composé d'un environnement forestier incluant une érablière;
Attendu qu'il n'y aura pas de changement d'usage sur ce lot;
Attendu que le processus pour préparer les règlements de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond est en cours;
Attendu que la présente demande est conforme à la règlementation d'urbanisme en vigueur;
Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux de recommander le présent dossier à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire Ian Lacharité revient.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2021-11-399 **28. COMITÉ DE PARTAGE – GUIGNOLÉE 2021**

Attendu que la demande reçue respecte la politique sur l'aide pouvant être accordée par la Municipalité;
Attendu que cette dépense est prévue en partie au budget 2021;

Il est proposé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux, appuyé par la conseillère Chantal Giroux :

. d'autoriser un déboursé au montant de 1 000 $ au Comité de Partage de Wickham comme don pour la préparation de paniers de Noël pour les familles démunies de Wickham;
. d'amender le poste budgétaire 0259017970 d'une somme de 400 $ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2021-11-400 **29. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION DES MEMBRES**

Attendu que les mandats de trois membres du Comité consultatif d'urbanisme viennent à échéance le 1er décembre 2021;

Attendu que Jessica Moreau et Marie-Michèle Cyr ne désirent pas que leur mandat soit renouvelé;

Attendu que le conseil doit procéder annuellement par résolution, au cours du mois de novembre, à la nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Charles-Antoine Fauteux :

. de nommer sur le Comité consultatif d'urbanisme la conseillère Chantal Giroux et le citoyen Denis Fréchette pour des termes de 2 ans qui se termineront le 1er décembre 2023;
. de publier dans les différents outils de communication municipale un avis à l'effet que la Municipalité est à la recherche d'un citoyen pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme pour un terme qui se terminera en décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

2021-11-401 **30. BIBLIOTHÈQUE – POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTION LOCALE**

Chaque membre du conseil a reçu une copie de la Politique de développement de la collection locale de notre bibliothèque;

Il est proposé par le conseiller Michael Côté, appuyé par la conseillère Chantal Giroux d'adopter la Politique de développement de la collection locale de notre bibliothèque.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2021-11-402 **31. BIBLIOTHÈQUE – DEMANDE D'APPUI FINANCIER DESJARDINS**

La conseillère Chantal Giroux déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question vu son implication au sein de l'organisme. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations, de voter et quitte la salle.

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux de ratifier la demande d'appui financier Desjardins de 800 $ déposée par la coordonnatrice de la bibliothèque auprès de la Caisse Desjardins des Chênes pour l'achat de livres.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Chantal Giroux revient.

AUTRES

32. VARIA

33. CORRESPONDANCES

La liste de la correspondance reçue pour la période du 30 septembre 2021 au 8 novembre

2021 a été remise à chaque membre du conseil.

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question écrite n'a été reçue et aucune question n'est posée.

2021-11-403 **35. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé la conseillère Chantal Giroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté que la présente séance soit levée à 20 h 44. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ian Lacharité	Réal Dulmaine
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Ian Lacharité, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Ian Lacharité
Maire